



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 6 Juin 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^e 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 4 juin.....	70 35	100 45
Du 5.....	70 45	100 25
Du 6.....	70 75	100 40

BULLETIN.

Le Corps législatif a adopté, à l'unanimité de 215 voix, le projet de loi qui réduit de moitié la taxe des dépêches télégraphiques. Ainsi entre bureaux du même département, un télégramme de 20 mots ne coûtera plus que 50 centimes à partir du 1^{er} novembre 1869, entre bureaux quelconques de l'Empire, une dépêche de 20 mots ne sera payée que 1 franc.

Les habitants des campagnes bénéficieront peu de cette réduction, à moins qu'ils ne résident près d'un bureau télégraphique. S'ils en sont éloignés, il leur faudra recourir à un porteur spécial qui se fera payer 50 centimes par kilomètre. La commission aurait voulu supprimer cette entrave, en forçant l'administration du télégraphe à réexpédier gratis par la poste la dépêche arrivée au bureau le plus proche, et de la faire parvenir, comme une lettre, à sa destination effective. Le gouvernement a demandé et obtenu qu'on ajournât cette réforme.

La chambre discute aujourd'hui le projet relatif aux nouvelles concessions de chemins de fer ressortissant de la compagnie de l'Ouest. La loi sur les chemins vicinaux viendra ensuite.

De Washington, une dépêche importante : le Sénat américain a adopté par 34 voix contre 8 le bill qui admet l'Arkansas à être représenté au congrès. L'application de ce bill décidera du sort du président des Etats-Unis. Si les représentants sont immédiatement nommés, et que ces nouveaux sénateurs aient voix au procès, le président est infailliblement condamné. Il y a lieu de penser que le Sénat ne voudra pas ratifier une pareille supercherie. Il est évident, en effet, que les nouveaux sénateurs ne

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

17 du 6 Juin 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XIII. — (Suite).

— Oh ! il y a bien des pages inintelligibles !
— Pas tant que cela !... Où le texte est obscur on a recours aux commentaires...
— Et ils expliquent tout ?
— Quelques fois.
— Alors, lisez.
— Eh bien ! chère madame, je passerai par-dessus les premiers chapitres... nous les connaissons, et nous arriverons tout de suite à la fin du volume...
— Déjà ?
— Je parle du premier volume... Les autres ne sont pas encore imprimés.
Un brin de fil cassa entre les doigts de madame de Chervette.
— Je vous écoute, reprit-elle.
— J'y vois donc l'histoire d'une crise qui m'a rap- pelé beaucoup de crises semblables. Les unes faisant La reproduction est interdite.

sauraient moralement intervenir dans le jugement présidentiel.

Le gouvernement prussien paraît avoir renoncé à mettre les troupes hessoises en garnison à Mayence. Les casernes n'y seraient pas assez grandes et les troupes en question se rendraient dans les cantonnements d'Eberstadt et de Pfengstadt. Ainsi se trouverait renversés les commentaires auxquels certains journaux se sont livrés à propos de cette question des forts de Mayence.

On mande de Florence que 88 députés viennent de présenter la motion suivante :

Tous les Italiens des provinces qui ne font pas encore partie du royaume d'Italie, sont assimilés dans l'exercice des droits civils et politiques à la condition qu'il présentent leur acte de naissance, remplissent les autres formalités voulues par la loi et soient inscrits sur les rôles d'une ville de leur choix. » Et la naturalisation ? Elle est biffée.

On pense que le parlement italien repoussera cette motion comme il a rejeté une proposition relative à la suppression de la dotation des cultes.

La légation autrichienne à Berne se défend d'avoir délivré ou visé des passeports pour la Gallicie et la Pologne. Néanmoins, on semble craindre que la Russie ne prenne prétexte de la bienveillance relative dont l'Autriche fait preuve envers les Polonais pour concentrer un corps d'observation sur la frontière.

Le différend entre Tunis et Paris est réglé. Le bey de Tunis a signé la convention avec la France. Le khasnadar est allé lui-même porter ce document au consulat de France.

Le Prince Napoléon est arrivé hier à Stuttgart où il a dîné avec le roi et la reine. Le Sultan a été informé officiellement de la visite du Prince à Constantinople.

On mande de Madrid que plusieurs arrestations y ont été faites ces jours derniers. Au nombre des personnes incarcérées se trouve M. Nicolas Rivers, rédacteur de la Nouvelle Ibérie.

Le Moniteur annonce ce matin la mort de madame veuve Théodoros, enlevée par une maladie de poitrine.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

explosion aux environs de la trentième année ; — c'étaient les plus fréquentes au temps de M. de Balzac ; — les autres éclatant à l'aurore de la vingtième. Nous sommes en progrès depuis cette époque lointaine. Mais toutes ces crises avaient pour résultat unique de troubler la paix d'un ménage qui, jusqu'alors, s'épanouissait dans la zézanie... Je ne cherche pas les origines, je constate.

— Concluez-vous ? poursuivit Marcelle, qui avait repris sa broderie.

— Sans aucun doute. Il y eut au commencement un trouble épouvantable, une tempête ! Le mari jetait feu et flamme ; il roulait dans sa tête les projets les plus terribles... Et un matin il emporta sa femme. Bientôt le bruit se répandit qu'elle était folle.

— Avouez qu'il suffirait de moins de secousses encore pour le devenir ?

— Oui, mais il en est des femmes comme des roseaux : rien de plus fragile, mais rien de plus souple. L'orage gronde ; elles plient ; le vent se tait, elles se relèvent. Or, que vois-je aux dernières pages de ce premier volume si plein de surprises ? Un mari qui s'aperçoit qu'il a fait beaucoup de bruit pour rien.

— Un peu tard !

— Eh ! madame, le sage pêche sept fois par jour ; qu'attendez-vous d'un mari ? Maintenant il regarde, il observe et il fait cette remarque que le m^l n'est pas aussi grand qu'il l'a cru d'abord. De là des regrets, mieux que cela, des repentirs... un véritable chagrin, et par dessus tout un immense désir d'effacer les dernières traces du passé.

— Je comprends qu'il le désire, mais la femme, le peut-elle ?

— Et pourquoi non ?

— Mais la folie ?

— Ah ! oui, j'oubliais. Mais, à ce propos, j'ai une confidence à vous faire, et c'est un médecin qui vous parle, chère madame. Sa cliente, madame de

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 4 juin

La Correspondance italienne dément l'assertion de l'Avenir National que la France aurait pris, vis-à-vis de l'Italie, l'engagement formel de s'interdire toute augmentation de la garnison française dans l'Etat romain. Les seuls engagements existants entre la France et l'Italie sont ceux qui se trouvent spécifiés dans des actes diplomatiques déjà connus.

Londres, 3 juin soir.

Sir H. Northcote a reçu le télégramme suivant du général Napier, en date d'Attigerat, 21 mai : « Quelques détachements de troupes anglaises resteront provisoirement à Zoulla ; tout le reste de l'armée s'embarquera le 1^{er} juin. »

Londres, 4 juin.

On mande de Suez, que le colonel Milward est arrivé dans ce port avec la couronne et la robe de Théodoros, que le général Napier envoie à la Reine.

NOUVELLES D'ITALIE

Au sujet des désordres de Palerme, la gazette d'Italie publie la note suivante :

L'autorité locale avait fermé les yeux sur la circulation abusive de la fausse monnaie de cuivre, en Sicile. Il en était résulté que la ville de Palerme était encombrée de cette monnaie introduite par de spéculateurs. L'autorité a fini par se décider à prohiber la circulation de cette monnaie. Il en est résulté sur le champ, une agitation extrême à Palerme où il était devenu impossible de se procurer les objets de première nécessité, vu que l'on manquait du numéraire ayant cours. Déjà des boutiques s'étaient fermées et bien des gens s'étaient procuré des vivres pour plusieurs jours. L'autorité, voulant faire face à l'orage, se vit contrainte de lever la prohibition. Le calme se rétablit, mais l'agitation des esprits a continué de subsister. Ces détails nous sont fournis par une lettre de Palerme, du 29 mai. Nous appelons l'attention du gouvernement sur des faits aussi graves.

LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES EN ITALIE.

Il se produit sur divers points de la Péninsule, à propos de la vente des biens du clergé, des incidents analogues à ceux qui eurent lieu en France, lors de la première révolution. Voici, par exemple, ce que mande, avec des termes que nous ne voulons pas affaiblir, une correspondance adressée de Monte-Pulciano, au journal la Nazione :

« Devant le tribunal de cette ville s'instruit un

Chervette en un mot, n'est pas folle du tout et ne l'a jamais été.

— Si elle ne l'est pas, qui vous dit qu'elle ne veut pas l'être ?

En parlant ainsi, Marcelle s'était accoudée sur ses genoux et regardait M. Daubersac bien en face. Il s'inclina. Un fin sourire un peu triste passa sur son visage.

— Voilà un mot qui clôt l'entretien, dit-il ; et maintenant je suis prêt à affirmer quand vous voudrez, et sous la foi du serment, que vous êtes folle et radicalement folle.

Il lui prit la main et la portant à ses lèvres, à demi-voix, tout bas, il ajouta :

— Il y a, dit-on, dans les forêts de l'Amérique des oiseaux qui suspendent leurs nids à des lianes ténues comme des fils de soie ; vous avez suspendu votre bonheur à quelque chose d'aussi fragile.

Marcelle devint pourpre. Avant qu'elle pût répondre, le docteur la salua profondément et sortit.

En agissant comme il venait de le faire, M. Daubersac remplissait une mission bien plus qu'il n'osait à l'inspiration d'un mouvement spontané. Peut-être, cependant, ne l'eût-il pas acceptée s'il avait pu prévoir le résultat de la conversation. Si l'affection réelle qu'il portait à M. de Chervette et à Marcelle l'avait fait descendre de ce rôle toujours difficile de médiateur, il entraînait dans sa résolution une part de cette curiosité qui est pour quelque chose dans les sentiments de tout homme obligé, par la nature de ses études et de ses travaux, à résoudre des problèmes intellectuels. On pourrait l'appeler une curiosité physiologique. En combinant les réponses de Marcelle avec les confidences de M. de Chervette, il lui était aisé d'arriver à une conclusion.

— Une catastrophe est peut-être au bout de tout cela, se disait-il en quittant le Préau, et l'on assure que les romans disparaissent de la vie réelle ! Tout

procès criminel qui préoccupe beaucoup les esprits : Mgr l'évêque du diocèse, oubliant que dans le royaume d'Italie il existe un pouvoir civil, a exécuté certaine bulle venant de Rome. Aux termes de cette bulle, tous les acquéreurs des biens appartenant à des corporations religieuses qui se présentent au tribunal de la pénitence sont tenus de produire devant la chancellerie épiscopale une déclaration par laquelle ils s'engagent à tenir les biens acquis à la disposition de l'Eglise et à satisfaire en attendant les obligations spirituelles qui y sont inhérentes. Divers acquéreurs afin d'obtenir l'absolution sacramentelle ont subi la loi qui leur a été imposée. On attend avec anxiété l'issue de ce procès. »

Pour extrait : A. Laytou.

LEGACHIS AMÉRICAIN.

Voici d'intéressants détails sur le procès intenté au président Johnson et sur les suites du double vote d'absolution de la cour suprême :

Après la lecture de chaque article de l'acte d'accusation le président interpelle chaque sénateur en ces termes : « Monsieur, que dites-vous ? Le président Johnson est-il ou non coupable sur ce chapitre ? » — Le sénateur répond : « coupable, ou non coupable. »

Le vote contre le premier article a été accueilli par de bruyantes manifestations dans la plupart des Etats. Mais pendant que plusieurs villes tiraient le canon en signe de réjouissance, la chambre des représentants, furieuse, ordonnait une enquête pour rechercher si des efforts illégaux ont été faits pour corrompre plusieurs sénateurs.

Si le Sénat reste ce qu'il est, M. Johnson, réunissant sur tous les articles, les 19 voix qu'il a eues sur le premier, sera acquitté définitivement. On dit que dans le but de prévenir ce résultat, les républicains se proposent d'admettre au sénat et faire voter les envoyés des Etats jusqu'ici non représentés au Congrès. Les voix de ces nouveaux sénateurs seraient incontestablement acquises à la condamnation.

Tout cela est, comme on voit, rempli de complication et d'incertitude. Cependant il est juste de signaler l'importance, dans le sens conciliateur, de la nomination par M. Johnson du général Schofield au ministère de la guerre, et la ratification de cet acte par le Sénat. Il est évident, toutes réserves faites d'un retour offensif du parti républicain, que le président est rentré dans le plein et entier exercice de ses pouvoirs. Le parti unioniste va plus loin : il prétend faire sortir de l'acquiescement judiciaire un succès politique. La candidature de M. Johnson serait opposée, lors des élec-

le monde peut le croire, excepté les médécias, les avoués, les notaires et le préfet de police.

Son rôle se bornait maintenant à ne rien savoir et à bien répéter à M. de Chervette qu'il ne savait rien. Celui-ci ne manqua pas de l'interroger dès le lendemain. M. Daubersac prit un air grave, et hochant la tête :

— Il y a peut-être une nuance dans le sens de la guérison, dit-il, mais bien délicate ! C'est moins une lumière qu'une lueur. Ce sera long, très-long ! Cependant il peut y avoir une crise décisive. Quand elle éclatera, nous aviserons. Jusque-là, ne heurtez pas votre malheureuse femme... Beaucoup de patience et de douceur, voilà mon ordonnance.

— Vous ne pensez pas que les distractions du monde ?

— Madame de Chervette refuserait de les accepter... Elle a le sentiment très-net qu'elle n'en pourrait pas supporter le mouvement. Il y a eu comme un ébranlement de ses facultés morales... Elle en a conscience. C'est un cas qu'on observe parfois dans ces maladies bizarres... Cette perspicacité laisse une porte ouverte à l'espoir... Si, par hasard, cependant, madame de Chervette vous parlait de rentrer dans le monde, n'hésitez pas. Faites de son plein gré et sans qu'elle y ait été poussée, c'est une épreuve qu'il faudra tenter.

Cette réponse atterra M. de Chervette. Il sentait sa vie brisée par le milieu. La fièvre des affaires ne lui suffisait plus. Il se rappelait toutes les tentatives inutiles que Marcelle avait essayées dans les premiers temps de son mariage, et son chagrin s'en augmentait. Les dons de la fortune qu'il avait poursuivie à travers tant d'efforts, maintenant obtenus, ne le consolait pas de ce qu'il avait perdu. Anselme, qui se voyait en passe de monter aux derniers échelons, ne trouvait plus en lui un coopérateur infatigable, intelligent, zélé. Il le gourmandait de ce qu'il appelait sa paresse ; et, pour stimuler son ardeur, il faisait

tions pour la présidence, à celle du général Grand. Mais alors surgirait autre embarras : les démocrates sudistes demanderaient à participer au scrutin, ce que n'admettront à aucun prix les radicaux nordistes. Donc lutte nouvelle ; à coups de bulletins d'abord, à coups de fusil ensuite probablement.

Telle est la perspective, bien faite pour justifier l'admiration, un peu béotienne, de certaines personnes, pour le grand peuple, le grand pays, les grandes institutions et la grande fortune de l'Amérique fédéralisée.

Pour extrait : A. Layton.

ÉGALITÉ JUDICIAIRE.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le projet de loi présenté par le gouvernement en vue de l'abolition de l'art. 1781 du code civil, après une longue et vive discussion, vient d'être adopté par le Conseil d'Etat.

On sait qu'aux termes de cet article, s'il y a contestation judiciaire entre maîtres et domestiques pour salaire, le témoignage du maître était seul admis par la quotité des gages, pour le paiement des salaires de l'année échue et pour les à-comptes de l'année courante. C'est cette anomalie que le gouvernement, dans un double but d'équité et de protection des travailleurs, propose de faire cesser.

Rappelons en passant que cette mesure essentiellement démocratique, fut repoussée en 1848 par l'assemblée constituante, qui s'occupait beaucoup des ouvriers, mais plutôt malheureusement pour les flatter que pour leur être utile.

On dit que dans la discussion au Conseil d'Etat, M. Oscar de Vallée s'est fort élevé contre le projet, qui a été non moins énergiquement défendu par M. Baroche, ministre de la justice.

L'adoption du Corps législatif et la sanction du Sénat sont certaines. Désormais donc, l'égalité du serment existera pour le salarié comme pour le salariant, sauf au magistrat à décider entre eux et d'après les faits et les circonstances.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL

M. Louis Chauveau fait observer, dans le *Constitutionnel*, que la création des deux caisses d'assurances populaires que vient de voter le Corps législatif, répond à des aspirations générales de prévoyance qui sont en harmonie avec la marche de la civilisation et la généralisation du bien-être dans toutes les classes : « Mais la caisse d'assurances en cas d'accidents, ajoute ce publiciste, procède spécialement de circonstances toutes nouvelles, nous voulons dire du développement prodigieux de la grande industrie. L'emploi de la vapeur comme force motrice a rempli nos chantiers et nos manufactures de machines puissantes, aveugles et brutales, d'outillages compliqués. Le nombre des petits accidents a dû diminuer, les accidents graves se sont accrus. Il convient d'ajouter que l'ouvrier est moins aujourd'hui qu'autrefois sous l'œil du chef d'usine, moins en contact avec lui dans ces grandes agglomérations qui se renouvellent

laine à ses yeux des horizons de plus en plus dorés. Henri répondait à ses appels comme un cheval épuisé par une longue course aux sollicitations de l'épéon. Un jour que son associé le pressait avec une vivacité plus grande, M. de Chervette éclata :

— Ah ! s'écria-t-il, ce sont vos conseils qui m'ont fait ce que je suis, un être misérable et malheureux ! Je suis riche, j'ai deux ou trois millions, quatre peut-être ; j'en puis avoir le double. Vous m'avez plongé dans la fournaise et voulez m'y faire disparaître... Et après ?... Cela diminuera-t-il d'un atome la somme effroyable de tristesse qui me dévore ? Un temps vous m'avez inoculé votre fièvre, et elle m'a empêché de voir combien j'aimais Marcelle. J'étais lancé bride abattue, le frein au dents ; j'allais, j'allais ; et, quand je me suis retourné, j'ai pu voir que j'avais laissé derrière moi la paix de mon foyer, le repos, l'amour, tout ce que je tenais dans la main... Croyez-vous que quelques centaines de mille francs me les rendront, ces biens gaspillés ? Une spéculation mauvaise se recommence... mais le bonheur détruit, qui peut le reconstruire !... »

Anselme jeta les bras en l'air comme un homme effaré.

— Ah ! si le bonheur vous suffisait, il fallait le dire !... s'écria-t-il.

A partir de ce moment, M. de Chervette ne fut plus pour lui qu'un homme perdu, une non-valeur, ce qu'il appelait dans son langage énergique un homme à la mer, et il ne songea plus qu'aux moyens de rompre l'association qui l'attachait à sa fortune en négligeant rien pour attirer à lui la plus grande masse de capitaux possible.

Cet état de choses faisait qu'Henri ne prenait presque plus le chemin de Paris et s'oubliait de plus en plus au Préau. Marcelle y trouvait moins de liberté et devait redoubler de précautions. Les visites de Gaston devaient être à la fois et plus rares et plus courtes, mais ils étaient l'un et l'autre dans cette

d'ailleurs, fréquemment, ces liens de sympathie et de protection qui unissaient le patron et le personnel de son atelier n'ont pas le temps de se former. Quoi d'étonnant alors que l'ouvrier cherche à s'assurer par un acte personnel un secours direct en cas d'accident, et que l'Etat lui en fournisse le moyen ? »

DÉBATS

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. P. David :

Le *Pays* paraît atteint d'une affection particulière du sens de l'ouïe qui n'est pas sans analogie avec celle dont le docteur Machelard s'est vu obligé de faire publiquement l'aveu. On peut dire même que le cas du *Pays* est encore plus grave. Le docteur Machelard entend un mot pour un autre ; le *Pays* entend ce qui n'a pas été dit, ce dont personne n'a parlé ; il s'en va répétant partout ce qu'il croit avoir entendu ; il pousse des cris d'alarme, et il accuse « les anciens partis » d'un attentat imaginaire, s'exposant ainsi à se voir reprocher le délit de publication de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Qu'arrive-t-il de tout cela ? Que le *Moniteur* déclare ses assertions dénuées de tout fondement et lui reproche d'avoir montré en cette circonstance trop de légèreté. Ce châtement paraîtra peut-être un peu dur, mais il rendra sans aucun doute le *Pays* plus circonspect à l'avenir. »

LA FRANCE

La France s'exprime ainsi, sous ce titre : *la fin de la crise*, et sous la signature de M. Garcin :

« Dans sa réponse à l'allocution du maire de Rouen, l'Empereur a dit : « Maintenant » que les mauvais jours sont passés, j'espère » qu'une ère favorable va s'ouvrir pour l'agriculture et l'industrie de cette riche province. » Les mauvais jours sont passés !

« Lors qu'un souverain tel que Napoléon III annonce en ces termes la fin de la crise, il y a là bien plus qu'une simple assurance, il y a une affirmation positive et catégorique inspirée par la réalité des faits, et émanant d'un prince dont l'autorité est aussi grande que le pouvoir. » Ce langage aura dans le pays et en Europe un grand et salutaire retentissement. »

LE MONDE

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Armand Ravelet :

« L'Empereur a dit qu'il fallait allier l'amour de Dieu à l'amour de la patrie. Quelques journaux croient voir là une allusion malicieuse à l'adresse des catholiques. Quelle perfidie ! que notre langue ! Nous avons lu dans cette phrase une double leçon à l'adresse de ces journaux qui, par une étrange coïncidence, attaquent Dieu tous les jours par leurs doctrines et dans leur politique, subordonnent l'intérêt de la France à l'intérêt de la Prusse au-delà du Rhin, à l'intérêt de l'Italie au delà des monts, à l'intérêt du Mexique au-delà des mers. »

« Nous avons été confirmés dans notre interprétation par cette affirmation : « que l'Eglise » est le sanctuaire où se maintiennent intacts » les grands principes de la morale chrétienne » qui élèvent l'homme au-dessus des intérêts » matériels. » Ces paroles, l'*Opinion Nationale* les a entendues avec douleur, car, adressées à Mgr de Bonnechose, après la mémorable discussion du Sénat, elles peuvent inspirer quelques espérances. Si les grands principes de

phase violente où des heures illuminent des mois, où il suffit d'une minute pour remplir une heure. Quand ils ne se voyaient pas, ils s'écrivaient ; ils avaient inventé mille ruses pour échanger leurs lettres. Un bout de ficelle pendant le long d'un mur dans un endroit désigné, et dissimulé par des touffes de lierre, suffisait pour établir la communication. Gaston savait qu'en la tirant à lui il amènerait un caillou roulé dans du papier, et le même caillou entouré d'une autre feuille retournait à sa place. Un jardinier pouvait passer sans doute et mettre la main sur cette correspondance adrienne ; mais qui donc n'a jamais rien risqué, et si l'on ne risquait rien, que ferait-on ?

Deux lettres prises au hasard entre toutes donneront une idée de l'état de leur cœur et de la vie que leur avait faite ce concours singulier de circonstances. Nous commencerons par une lettre de Marcelle :

« Hier, M. de Chervette ne m'a pas quittée. Il a plu tout le jour. Un instant j'ai pu m'échapper, et sous un arbre, tandis que les gouttes d'eau tombaient sur mes cheveux, j'ai relu cette chère lettre que j'ai trouvée l'autre soir à la place accoutumée. Il m'a semblé soudain que le soleil éclairait tout. M'aimez-vous bien comme vous le dites ?... J'ai peur, vous le dites trop bien, c'est comme si vous en aviez l'habitude. Mais, pardonnez-moi, je ne voudrais rien changer à vos lettres, pas une syllabe, pas une virgule. Elles me pénètrent et me font heureuse. Moi j'écris au hasard, les mots me viennent comme je les pense, mais ils ne savent pas dire tout ce que je pense. »

« Aujourd'hui, dans l'après-midi, entre deux ondes, j'ai voulu faire le tour des murailles et passer tout auprès de ce coin noir où je découvre mon trésor. Je savais qu'il ne devait rien y avoir ; mais n'importe, j'avais l'émotion de l'attente, le bonheur de me rappeler, et puis, qui sait ! J'ai ralenti mon pas en approchant de l'angle où s'effle ce long peuplier,

la morale se trouvent dans l'Eglise, la jeunesse ne peut aller les chercher ailleurs. »

Le *Monde* émet les considérations suivantes, à l'occasion de la réduction demandée par la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'emprunt de 440 millions.

« Que sur un budget annuel de deux milliards accru cette année d'une ressource extraordinaire de 400 millions, il y ait écrit M. Ravelet, trente millions de plus ou de moins, c'est peu de chose. Le gouvernement ne sera pas embarrassé dans sa marche s'il est privé de cette somme. Le pays ne fera pas fortune pour n'avoir pas cet argent à fournir ; mais il aura gagné un trésor inestimable, si les députés laissent à leurs successeurs l'exemple d'une économie. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

M. le maréchal Canrobert est arrivé mardi matin à Vichy. La société musicale de la ville est allée le recevoir à la gare.

— Le Vésuve, depuis le 19, n'a pas cessé de mugir et de lancer une grande quantité de sable noir qui a couvert nos terrasses et envahi Resina. Hier la lave était plus abondante au nord-est ; elle est arrivée à la base du cône. Les détonations sont profondes.

(Journal de Naples, 25.)

— La cour s'installera lundi prochain au palais de Fontainebleau. L'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont attendus le 20 juin dans cette résidence. S. M. François-Joseph visitera, en compagnie de l'Empereur Napoléon, le camp de Châlons avant de repartir pour Vienne.

— L'Empereur a beaucoup causé avec les députés des projets de loi sur les chemins de fer et sur les chemins vicinaux. Il n'a pas dissimulé qu'il désirait que ces projets fussent tous votés dans cette session. On assure que S. M. a même insisté à plusieurs reprises sur l'importance qu'il attache à l'exécution de ces projets.

— Le temps s'est rafraîchi à Paris depuis hier. Il a plu presque sans interruption toute la matinée.

Ce changement, au voisinage de St-Médard, a imprimé un peu de fermeté aux transactions de la halle aux grains et farines. Celles-ci étaient tombées hier, pour le disponible, à 78 et même 77 (les 157 kilos.). Elles font aujourd'hui 79 fr.

Les avis des marchés provinciaux, ainsi que ceux de l'étranger, sont en baisse générale.

— On mande de Bruxelles que l'Impératrice Charlotte y va fixer sa résidence. La veuve de Maximilien vient d'acquiescer aux environs une belle propriété où l'on va bâtir un hôtel entouré de jardins.

— On dit que l'Empereur ira cette année passer une saison aux eaux de Plombières.

— On vient d'inaugurer à Corte la statue d'Arrighi, duc de Padoue, un des plus fidèles serviteurs du premier empire. Le général est en grand uniforme, appuyé sur son sabre, la tête découverte et les épaules drapées de son manteau de guerre.

— Mgr Lavignerie, évêque d'Alger, n'est pas encore retourné dans son diocèse. Le prélat s'occupe, dit-on, d'organiser, sur de nouvelles bases, l'œuvre des orphelins arabes.

Pour extrait : A. Layton.

qui m'a vue si souvent, j'ai glissé un regard furtif dans l'ombre, entre les feuilles du lierre ; rien. J'ai soupiré. Demain j'y reviendrai. J'ai pris par le plus long pour retourner au chalet.

« On croit que je ne sais pas ce que je fais ! C'est singulier ! Il me semble à moi qu'on n'aurait qu'à regarder au fond de mes yeux pour tout deviner ! »

« Savez-vous à quoi je me suis occupée ce matin, mon ami ? C'a été une grande affaire. J'ai fait nettoyer de toutes les herbes folles qui l'encombraient le petit coin où tout d'un coup, un soir, je vous ai aperçu. Le jardinier, que j'avais été chercher exprès, n'y comprenait rien. « Drôle d'idée ! » murmurait-il entre ses dents. La dernière touffe arrachée et le terrain bien apprêté, j'ai voulu qu'il y plantât des fleurs. Il a d'abord objecté que ce n'était pas la saison ; mais j'ai tenu bon, disant qu'il devait y en avoir qui ont l'habileté de pousser dans la neige et malgré la bise, et il a cédé. D'ailleurs, j'ai choisi les plus belles qu'il y avait encore dans dix endroits, et, à présent, de la place où je travaille, où vous vous mettez quelquefois à mes genoux, je verrai des fleurs. Chère petite place ! je ne la quitte jamais sans avoir le cœur gros. »

« Quand je pense à cet instant où je vous ai vu, quel saisissement ! Comment ai-je fait pour ne pas tomber ? Il y a certainement des forces qui vous prennent tout à coup, qu'on ne soupçonnait pas, et qui vous sauvent. Vous aviez tout le corps dans l'ombre, un rayon tombait sur le buisson au milieu duquel vous étiez enfoui, et toute votre tête m'est apparue dans la lumière. Une sensation de joie inexprimable m'a saisie. C'était comme un flot qui m'eût inondée. Je vous aimais déjà certainement, mais qu'était-ce auprès de ce ravissement d'un être tout entier ! Aucune puissance ne m'eût empêchée de vous rejoindre... Vous le saviez bien, n'est-ce pas ? »

« Je m'amuse quelquefois à me raconter à moi-même ce que vous faites... j'arrange vos journées... »

Correspondance Parisienne

Paris, 31 mai.

Toutes les relations du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Rouen s'accordent à nous décrire l'enthousiasme avec lequel LL. MM. ont été accueillis par l'immense population qui se pressait sur leur passage. Je ne m'arrête pas aux détails de cette excursion, vous les trouverez partout aujourd'hui et demain ; mais ce qu'il m'appartient de constater, c'est l'excellent effet produit ici par les deux allocutions impériales qui ont répondu aux discours du maire et de l'archevêque de Rouen. Vous remarquez la nature différente des deux sentiments élevés qui dominent dans chacune des improvisations de l'Empereur : dans la première c'est l'impression d'une haute sollicitude à l'égard des progrès matériels et des intérêts industriels du pays ; dans la seconde, c'est un solennel hommage aux principes de la foi chrétienne qui anime l'immense majorité des âmes françaises. Envisagées dans leur ensemble et pesées dans leur véritable signification les paroles impériales équivalent aux déclarations les plus pacifiques et les plus rassurantes. A ce point de vue il est un juge plus compétent que vous et moi, c'est la Bourse qui a salué le retour de Rouen par une hausse générale.

Un nouvelliste a voulu jeter sa note sombre dans le concert d'acclamations que nos souverains ont rencontré à Rouen. Un journal avec un légèreté qu'on ne saurait trop déplorer, annonçait hier soir que trois individus, soupçonnés de méditer depuis quelques temps un attentat sur la personne de l'Empereur ; avaient été arrêtés à Rouen. Cette assertion, dénuée de tout fondement, reçoit de partout les démentis les plus formels.

Pour extrait : A. Layton.

Mercredi dernier, le *Journal du Lot* a rendu compte du voyage à Rouen de l'Empereur et de l'Impératrice ; nous donnons aujourd'hui les discours prononcés à cette occasion par M. le Maire de Rouen et par Mgr. le cardinal de Bonnechose.

Le Maire de Rouen, recevant Leurs Majestés, à la gare, a prononcé l'allocution suivante :

« Sire,

« Les membres de l'administration et du conseil municipal de Rouen ont l'honneur de vous présenter les clefs de leur antique cité. »

« Elles seront pour Votre Majesté, plus que le symbole de la respectueuse déférence et du fidèle attachement d'une population heureuse de la recevoir. Ces clefs, la main de l'Empereur Napoléon I^{er} les a tenues, et nous les avons religieusement gardées comme souvenir des bienfaits dont ce grand Souverain marqua parmi nous deux passages, et surtout du décret par lequel fut ordonné l'établissement du magnifique pont de pierre qui a remplacé celui dont notre ville regrettait la destruction depuis des siècles. »

« Nous avons aussi reçu de vous, Sire, de précieux témoignages d'auguste intérêt. Nous devons à votre généreux concours d'avoir pu construire les belles rues qui vont conduire Votre Majesté au pied de ce donjon où souffrit Jeanne d'Arc et dont notre Alain Blanchard venait alors de payer l'opiniâtre défense d'un infâme supplice ; au milieu de nos plus vieux quartiers assainis, embellis et dotés de marchés spacieux ; vers quelques-uns de ces beaux monuments que nous ont légués le travail et le goût de nos pères et qui sont rendus à la lumière, et enfin, à notre port maritime relié désormais aux chemins de fer par des voies dignes d'une grande circulation. Notre commerce et notre industrie vous doivent encore et la voie de fer qui leur ouvre des communications nouvelles avec le Nord, et les travaux de la basse Seine, qui nous donnent l'espoir fondé de conserver nos relations naturelles et séculaires avec la mer. »

« Aussi la population rouennaise aspirait-elle ardemment à l'honneur qu'elle reçoit aujourd'hui et qui lui permet d'offrir à Votre Majesté le tribut de sa juste gratitude. Les membres de l'administration et du conseil municipal ne se félicitent pas moins vivement de pouvoir vous exprimer les mêmes sentiments et de vous assurer, Sire, de leur loyal et inaltérable dévouement à votre personne et à votre dynastie. »

« Madame,

« La présence de Votre Majesté embellit toute fête ; elle complète le bonheur des populations aux heures prospères ; elle les console et les relève aux jours

j'en compte les distractions et je vous mène jusqu'au soir où je vous fais en rêve mon plus beau sourire pour vous souhaiter une bonne nuit et un bon sommeil. Ainsi, par exemple, hier vous vous êtes levé à huit heures... c'est un peu matin, mais vous aviez un cheval nouveau à essayer, ce qui ne vous a pas empêché de m'écrire aussitôt les fenêtres ouvertes. N'allez pas me faire mentir au moins. La promenade achevée, vous avez rejoint M. de Keroual avec qui vous deviez déjeuner. Ce bon M. de Keroual, qui a de si jolies moustaches et qui croit que la valse mène à tout ! Est-ce qu'il ne m'a pas fait un brin de cour autrefois ? Il vous a parlé de moi... vous avez pris un petit air hypocrite pour répondre que vous ne saviez pas ce que j'étais devenue... que vous n'aviez point de mes nouvelles... et que tout cela était bien malheureux. Par exemple je ne veux pas que vous ayez l'air de m'avoir oubliée. Si on dit que vous m'aimez, eh bien tant pis... non tant mieux !

(La suite au prochain numéro.)

La *Chasse illustrée*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

d'affliction. Mais, ce que vous leur donnez en gracieux accueil et en admirable sollicitude, leur cœur sait vous le rendre en véritable affection et en profonde reconnaissance. Tels sont les sentiments des habitants de notre cité pour vous, Madame, daignez en recevoir de nous le respectueux hommage.

« Sire,

« Nous supplions la Providence de récompenser Vos Majestés de ce que nous leur devons, de ce que leur doit la France, en comblant de ses faveurs le Prince Impérial, et d'assurer ainsi le salut et le bonheur de notre cher pays ! »

Sur le seuil de la cathédrale, S. Em. le cardinal de Bonnechose a adressé à Leurs Majestés le discours suivant :

« Sire,

« Le clergé qui vous entoure et son archevêque sont reconnaissants de la visite dont Votre Majesté veut bien honorer la glorieuse capitale de l'ancienne Normandie. Rouen (et sa longue histoire est là pour le prouver) réunit la quadruple gloire de la religion, du patriotisme, des lettres et de l'industrie. »

« Les plus nobles souvenirs sont accumulés dans cette antique cathédrale. Tout à l'heure, Sire, vous fléchirez le genou sur le marbre où repose le cœur de ce roi qui, dans les temps les plus troublés de notre histoire, sut mériter le nom de Sage. Un peu plus loin, vous verrez la place où nous avons retrouvé celui du héros des Croisades, surnommé par ses contemporains *Cœur-de-Lion*. »

« Toutes ces chapelles, toutes ces dalles étaient couvertes de monuments élevés aux grands hommes de cette contrée qui, dans l'Eglise et dans l'Etat, ont servi avec un admirable dévouement la cause de Dieu et de la patrie. Les ravages du temps et le souffle des révolutions ont fait disparaître une partie de cette éloquent et magnifique décoration : mais les souvenirs demeurent ; et j'ai la douce confiance que la tradition de ces vertus, fondées sur la religion, se maintiendra. Nous y travaillons du moins de tout notre cœur en élevant les générations nouvelles dans la foi de leurs pères et dans l'amour de leur pays. »

« L'arrivée de Votre Majesté aujourd'hui à Rouen, Sire, a reporté ma pensée vers d'autres temps et d'autres lieux. Je me suis rappelé votre voyage triomphal dans le midi de la France et le jour où j'eus l'honneur de vous recevoir, sur le seuil de l'antique basilique de Narbonne. Depuis lors, seize années se sont écoulées, et vous ont apporté tour à tour des joies et des afflictions. Telle est la loi des vicissitudes humaines. »

« Mais Dieu n'a cessé de Vous bénir dans vos affections les plus chères. Nous lui rendons grâce de ce qu'il a appelé à partager votre trône cette noble et généreuse Compagnie qui sait si bien adoucir pour vous les sollicitudes du rang suprême. Nous le remercions aussi de ce que dans sa bonté, il vous a donné ce jeune Prince, destiné à porter un jour le poids de votre couronne, et sur qui, dès le berceau, s'est étendue la bénédiction du Saint-Père. »

« Madame, c'est du fond de notre âme que nous nous sommes associés à la joie si pure que vous avez goûtée lorsque naguère vous avez vu ce Fils, objet de tant d'amour et sur qui reposent tant d'espérances, s'approcher de l'autel pour y recevoir Celui par qui régneront les rois. »

« Enfin, Sire, le jour où Vos Majestés daignent nous visiter n'est-il pas l'anniversaire mémorable de celui où l'Esprit d'en Haut est descendu ostensiblement sur les disciples de Jésus-Christ pour régénérer le monde ? Cette grande fête de la Pentecôte a été le point de départ d'une vie nouvelle pour l'humanité, de la vraie civilisation et d'un progrès qui ne doit s'arrêter qu'au moment où le temps se perdra dans l'éternité. »

« Nous croyons donc nous unir à vos pieuses intentions en demandant au Dieu tout puissant qu'il daigne répandre sur Vos Majestés les dons de cet Esprit céleste et vous communiquer abondamment pour votre bonheur et pour celui de la France, cette souveraine sagesse et cette force surnaturelle, si nécessaires à ceux qui sont condamnés à gouverner les hommes. »

« Entrez maintenant, Sire, dans cette auguste enceinte ; pénétrez avec l'Impératrice dans ce sanctuaire et sous ces voûtes qui ont retenti des hymnes sacrés de tant de générations. Puissiez-vous, en échange des vœux que vous venez offrir ici à l'Eternel, recevoir l'un et l'autre quelques-unes de ces consolations intimes, qui vous laissent un doux souvenir de votre passage trop court dans cette cité et de votre prière dans sa vénérable métropole ! »

Son Excellence le ministre de la guerre vient de prendre, relativement aux gardes nationales mobiles servant dans les compagnies de sapeurs-pompiers, les dispositions suivantes :

« En raison des services que sont appelés à rendre les compagnies de sapeurs-pompiers, et attendu que le service de ces compagnies comporte un commencement d'instruction militaire, j'ai décidé, que les hommes qui appartiendront déjà à ces compagnies au moment où ils seront appelés à faire partie de la garde nationale mobile en exécution de la loi du 1^{er} février 1868, pourront, sur leur demande, être dispensés des exercices et des réunions de la garde nationale mobile, tant qu'ils continueront à servir dans les compagnies de sapeurs-pompiers. »

« Ces demandes seront adressées par la voie hiérarchique aux généraux commandant les divisions militaires. »

« Les hommes ainsi dispensés des exercices ne seront pas habillés, mais ils ne cesseront pas de figurer sur les contrôles de la garde nationale mobile, dans laquelle leur temps de service continuera à courir ; dans le cas d'appel à l'activité, ils seront tenus de rejoindre les compagnies ou batteries de cette garde auxquelles ils auront été affectés. »

« Il est bien entendu, d'ailleurs, que les gardes nationaux mobiles qui ne font pas par-

tie des compagnies de sapeurs-pompiers avant de tomber sous l'application de la loi du 1^{er} février 1868, ne pourront être dispensés des obligations des exercices et des réunions de la garde nationale mobile en vue d'une admission ultérieure dans les pompiers. »

Pour extrait : A. Layton.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	POIRS.
7	Diman.	Trinité.	
8	Lund.	s Médard.	Bédier, Cuzance, Albas, Capdenac, Lacapelle-Marival, Payrac.
9	Mardi.	ss Prime et F.	
10	Mercredi.	s Basile-le-G.	Cajarc, Labastide-Murat.

P. L. le 5, à 7 h. 4 du matin.
 F. D. Q. le 13, à 10 h. 23 du matin.
 N. L. le 20, à 2 h. 54 du soir.
 P. Q. le 27, à 6 h. 0 du matin.

Chronique locale.

M. Paulin Limayrac, Préfet du Lot, arrivera demain à Cahors. Il sera reçu, à 5 heures et demie, à l'hôtel de la Préfecture où se trouveront, paraît-il, réunis les divers corps administratifs, etc., etc. Les réceptions officielles, auront lieu immédiatement après l'arrivée.

Dans la *Vie de Mgr Rendu*, l'illustre Evêque d'Annecy, dont M^{me} Paulin Limayrac était la proche parente, vie écrite par M. Guillermin, qui fut l'aumônier du pieux et savant Prélat, un chapitre a surtout attiré notre attention. Il a trait à M. Cousin, et nous rappelle quel jugement les Evêques et le Saint-Père ont porté sur les œuvres du philosophe. L'extrait que nous publions de cet ouvrage intéressera d'autant plus nos lecteurs, qu'ils viennent d'apprendre, par les discussions de MM. Jules Favre et de Rémusat, ce que l'on pense à l'Académie française des doctrines de M. Cousin.

M. Guillermin raconte qu'en 1858 le saint Evêque d'Annecy, était à Evian avec Mgr Rivet, Evêque de Dijon. M. Cousin y vint aussi prendre les eaux. Des relations d'intimité ne tardèrent pas à s'établir entre les deux Prélats et le philosophe. Les sentiments chrétiens manifestés par lui, ses protestations d'amour envers l'Eglise, quelques pratiques de piété dont Mgr l'Evêque de Dijon nous a révélé le secret dans sa touchante lettre du 17 janvier 1867, à M. Blampignon, firent espérer de la part du philosophe un retour entier et prochain à la Foi. Peu de temps après cependant le bruit se répandit que les ouvrages de M. Cousin allaient être mis à l'index. La nouvelle était vraie, le jugement était porté ; il ne restait qu'à le promulguer.

Mgr Rendu était trop bon théologien pour ne pas voir la justice de la sentence ; les ouvrages même retouchés de M. Cousin étaient pour lui, comme pour tous les Evêques catholiques, remplis de pernicieuses doctrines. Mais le souvenir des conversations intimes qu'il avait eues avec le philosophe, l'amendement qu'il croyait avoir remarqué en lui, la crainte de voir s'évanouir ces heureuses dispositions, le portèrent à implorer du Saint-Père un nouveau délai. Nous reproduisons la lettre qu'il lui écrivit, et la réponse du Souverain-Pontife :

« Annecy, le 1^{er} septembre 1858.

» Très Saint-Père,

» On m'assure que des personnes bien intentionnées témoignent le désir de voir mettre à l'Index les œuvres de M. Cousin, ancien ministre de Louis-Philippe et professeur de philosophie. Si m'était permis d'exprimer mon opinion sur l'opportunité de cette mesure, je demanderais de prolonger la longanimité dont le Saint-Siège a usé jusqu'à ce jour.

» J'ai vu M. Cousin aux eaux d'Evian, dans mon diocèse ; je l'ai visité souvent, et j'ai trouvé en lui un homme dégouté des incertitudes de la philosophie, et faisant des pas de géant vers l'infailibilité de l'Eglise, dont il ne parle qu'avec un grand respect, et qu'il regarde comme la voie la plus sûre pour arriver à la vérité. Il éprouve une déception qui lui est bien utile. Dieu se sert souvent des peines morales comme des peines physiques, pour ramener à lui. M. Cousin avait usé sa vie à étudier la philosophie allemande et à bâtir un système de philosophie éclectique ; il croyait avoir établi pour jamais la philosophie spiritualiste en France ; et voilà que, de son vivant, il voit s'établir, parmi ses propres élèves, une école qui part de l'athéisme pour arriver à la connaissance des choses. Pauvre raison, où elle conduit les hommes quand ils n'ont point d'autre guide ! Ainsi déjà, M. Cousin en appelle à l'Eglise. Il a raison.

» A un professeur de philosophie de Turin, qui lui faisait visite, il disait, il y a quelques jours : « Ecoutez, je suis un vieux trouper dans cette partie ; croyez-moi, soyez toujours chrétien dans votre enseignement, et surtout ne vous brouillez pas avec l'Eglise. » Je pense donc, Très Saint Père, qu'il est bon de ménager cette haute intelligence, qui s'ouvre à la foi. Il n'a pas été condamné quand

» il était puissant en parole et en pouvoir ; il est aujourd'hui moins dangereux, il n'y a qu'à gagner à l'attendre. Il est même une arme contre cette école d'anathème qui s'étend et qui séduit beaucoup de jeunes gens de grande capacité, comme les Taine, les Renan et les Reynaud, etc. »

» Mon but étant rempli, il ne me reste plus, Très Saint-Père, qu'à me précipiter à vos genoux, à baiser vos pieds, et à demander, pour moi et pour tout mon diocèse, votre sainte bénédiction. »

Le 16 du même mois, le Saint-Père daigna adresser à l'Evêque d'Annecy la réponse suivante :

« A notre vénérable frère Louis, Evêque d'Annecy, » Pie, Pape neuvième.

» Vénérable Frère, » Salut et bénédiction.

» C'est avec bonheur que, le premier jour de ce mois, nous avons reçu de vous, vénérable Frère, une lettre dans laquelle vous nous faites savoir que, récemment, vous avez vu notre cher fils, Victor Cousin, aux bains d'Evian, dans votre diocèse, et qu'il reconnaît lui-même le tort de sa vaine et trompeuse philosophie. Vous nous apprenez qu'il est maintenant disposé à reconnaître l'autorité infailible de l'Eglise, comme la voie la plus sûre pour trouver la vérité. Vous nous dites, en outre, que M. Cousin, peu de jours auparavant, a déclaré à un illustre philosophe de Turin, qui était venu le voir, et qu'il lui a assuré qu'en enseignant la philosophie, il a toujours voulu rester chrétien, et qu'il n'a jamais prétendu attaquer l'Eglise. En affirmant toutes ces choses, vous nous laissez apercevoir que vous désirez que l'on retarde la publication du décret qui condamne les ouvrages publiés par M. Cousin, et vous espérez qu'il reviendra à la foi catholique.

» Nous ne voulons pas vous laisser ignorer, vénérable Frère, que non-seulement nous avons usé d'une grande longanimité envers M. Cousin, mais, inspiré de l'affection la plus paternelle envers lui, nous lui avons adressé, le 23 juin de l'année dernière, une lettre pleine de tendresse. Nous lui disions que, dans les ouvrages qu'il a publiés, nous trouvions bien des choses qui nous rassuraient sur la pureté de sa foi, mais qu'il en était beaucoup d'autres moins exactes sur l'enseignement de l'Eglise.

» Nous l'avons donc prévenu avec autant de zèle que d'affection, et, pour éloigner tout motif de scandale, nous l'avons engagé à déclarer publiquement qu'il acceptait tous les dogmes enseignés par l'Eglise, et qu'il rejetait tout ce qui est condamné par elle. Aussi, le 26 février 1857, désolé de la maladie dont il était atteint, nous lui avons écrit une lettre, toute de notre main, dans laquelle nous l'avons engagé de nouveau, avec autant d'égards que de sollicitude, à vouloir bien témoigner de la docilité et de la soumission de son esprit à l'autorité de l'Eglise, et à suivre l'exemple de notre cher fils Antoine Günther, prêtre, qui, sans aucun retard, s'était, avec la plus profonde humilité, soumis au jugement du Saint-Siège, en ces termes : « Quant à ce qui me concerne et les ouvrages que j'ai publiés, je suis très convaincu, avec l'Apôtre qui nous enseigne, que toute intelligence doit se réduire en captivité au gré du Christ ; c'est pourquoi, fidèle aux désirs et aux promesses de celui qu'il a établi souverain Pasteur de l'Eglise, je dis et déclare que j'acquiesce pleinement à l'autorité du Siège apostolique. »

» Vous voyez, notre cher Frère, quelle a été notre longanimité de père et notre charité envers M. Cousin. C'est cette patience et cette charité qui ont fait que, bien qu'il soit connu que ses ouvrages sont à l'Index, nous avons différé de publier le décret qui les condamne. Toujours animé de ce même esprit de condescendance, nous consentons à retarder encore la publication de ce décret.

» Nous ne laisserons pas d'offrir nos vœux tous les jours au Père si bon de toute lumière et de toute miséricorde, afin qu'il éclaire de sa grâce et l'esprit et le cœur de M. Cousin, et qu'il daigne le replacer sur le chemin de la vérité, de la justice et du salut. Mais vous savez fort bien, vénérable Frère, qu'il nous est impossible de manquer aux devoirs de notre ministère apostolique et de ne pas faire tout ce qui peut mettre à l'abri le salut du troupeau que Dieu nous a confié. C'est avec joie que nous recevons les sentiments de piété, d'amour et de dévouement dont votre cœur est rempli à notre égard. Aussi soyez assuré de toute la bienveillance qu'a pour vous notre cœur paternel. Nous vous en donnons le gage dans la bénédiction que nous vous accordons du fond du cœur et avec amour, à vous, vénérable Frère, à tout le clergé et à tous les fidèles de votre diocèse.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 16 septembre de l'an 1858, le 13^e de notre pontificat.

» Pie IX, Pape. »

En faisant connaître cette correspondance échangée entre le Chef suprême de l'Eglise et Mgr Rendu, M. Guillermin a écrit une belle page du pontificat de Pie IX. A. LAYTON.

Aujourd'hui, samedi, a eu lieu à l'église Cathédrale l'ordination de 17 tonsurés, — 27 minorés, — 2 sous-diacres, 12 diacres, — 17 prêtres.

Un grand nombre de fidèles assistaient avec recueillement à cette imposante cérémonie.

Lundi dernier, vers sept heures du soir, une trombe d'eau mêlée de grêle s'est abattue sur les communes de Saint-Denys, Catus, Gigouzac et Mechmont. La perte résultant de cet orage est évaluée à quatre-vingt mille francs environ.

Méthode magique de lecture, tel est le titre d'un ouvrage que nous recommandons aux instituteurs, institutrices et plus particulièrement aux pères et mères de famille désireux de donner à leurs enfants les premiers éléments

de l'instruction primaire. Il contient un système des plus ingénieux, qui facilite considérablement la tâche du maître et réduit à peu de choses les efforts du jeune élève.

Ce n'est que grâce à de mûres et intelligentes réflexions que l'auteur, M. DELROUS, instituteur à Blars, a pu arriver à condenser, en quelques pages, de si utiles conseils.

En vente chez l'auteur, à Blars, par Marcillac (Lot).

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

- 1^o Endiguement du passage de Frescati dans le bief de Toirac ;
- 2^o Endiguement du passage de Castelfranc ;
- 3^o Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (*Bureau des Travaux publics*), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

CAISSE AGRICOLE

de l'Arrondissement de Cahors, RUE DE LA MAIRIE, MAISON LAGARDE.

Cet établissement, fondé à Cahors, par MM. E. Passelond, J.-M. Marqué et Cie, se charge de l'escompte et des recouvrements, ouvre des comptes-courants et des comptes de dépôt, délivre des bons à intérêt, fournit lettres de crédit, mandats et chèques, sur les principales villes de France et de l'étranger.

Le commerce des vins de Bordeaux et spécialement celui des vins de Cahors, dont la réputation est trop circonscrite, entre aussi dans son programme.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
- 3 Maury (Lucie), rue du Pal.
 - 3 Girma (Jean), rue St-Barthélemy.
 - 5 Lagarrigue (Aristide), rue du Portail-au-Vent.
- Mariages.*
- 3 Chassier (Louis), menuisier, et Coussard Marie, domestique.
 - 3 Baffalio (Blaise), domestique, et Blane Marie, domestique.
- Décès.*
- 5 Pedeprade (Jean), cordonnier, 42 ans, rue du Coin-de-Lastié.
 - 5 Enfant du sexe masculin né-mort des époux Verdier et Naynet.
- Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Départements

La ville de Limoges vient d'être le théâtre d'un sinistre qui rappelle les lugubres événements du 15 août 1864.

C'était le 27 mai, le dernier jour de la foire de saint Loup. Sur la place Royale se dressaient des boutiques et des théâtres forains. Vers trois heures et demie du soir, le feu prit au Cirque Godfroy. En un clin-d'œil le cirque fut détruit, et un lambeau de toile enflammée emportée par le vent, alla mettre le feu à une baraque de prestidigitateur. Peu après, toute une rangée de boutiques devenait la proie des flammes. L'incendie a été aussi court que violent. En moins d'une heure tout était fini.

Deux personnes ont été blessées en procédant au sauvetage. On se demande avec terreur ce qui serait arrivé si deux ménageries ne fussent pas parties la veille de l'incendie.

désastre des malheureuses victimes du fléau. Des concerts ont été organisés au profit des incendiés. Enfin, le maire de la ville a publié une proclamation pour faire appel à la charité de ses administrés. La souscription qui a été ouverte a déjà produit une forte somme.

Nous lisons dans l'Etendard :

L'Empereur vient d'envoyer au préfet de la Haute-Vienne une somme de cinq mille francs, pour secourir les victimes de l'incendie qui a dévoré les petits théâtres et les baraques populaires pendant la foire de Limoges.

Le désastre, qui a atteint près de 200 personnes, a causé des pertes évaluées à près de 130,000.

Pour extrait : A. Laytou.

Faits Divers

Assassinat de toute une famille de Samoïèdes. — On annonce de Zapietcheie au Journal d'Archangel que six personnes ont été massacrées dans une plaine marécageuse. Près de la rivière Neritsa, à quelques verstes d'un village de ce nom, se trouvait le tchoum d'une famille de Samoïèdes. Sur la brume, des assassins s'y présentèrent sous prétexte d'acheter un renne, et étant convenus du prix, ils se rendirent avec le propriétaire pour le prendre ; mais étant arrivés à une certaine distance, ils tuèrent le vieillard. L'un des assassins retourna alors au tchoum pour dire au fils d'aller aider son père à prendre le renne ; celui-ci se rendit sur les lieux et fut tué à son tour. Lorsque les brigands se crurent en état de venir à bout, sans ruse, des autres membres de la famille, ils se jetèrent dans le tchoum et y tuèrent tous ceux qui s'y trouvaient. Ils fouillèrent alors leurs victimes ainsi que l'habitation qu'ils se bâtaient de détériorer, afin que, par son air de ruine et d'abandon, elle attirât moins l'attention des passants. Après avoir tout pillé et enfoui leurs victimes sous la neige, les assassins se partagèrent leur butin (un troupeau de rennes en faisait partie) et s'éloignèrent bien persuadés de l'impossibilité où on se trouverait de découvrir le terrible drame qu'ils venaient d'accomplir. Mais, pendant ce temps, la mort avait abandonné sa proie ; et l'une des victimes devait bientôt se faire l'accusatrice des assassins. Au bout de 24 heures, l'une des femmes

de la malheureuse famille s'était levée de son lit de neige, et épouvantée autant par les souvenirs que par l'affreux aspect de l'extermination de tout ce qui la liait à la vie, elle se mit à chercher secours et justice chez les hommes. Mais elle ne pouvait avancer dans la neige sans raquettes ; elle en vit heureusement aux pieds mêmes du cadavre de son mari, les délia et s'en servit. Cette épouvantable tragédie fut bientôt connue et on procéda, en ce moment, à une enquête. L'un des assassins a été arrêté et a avoué son crime ; un autre, qui avait passé l'Oural avec les rennes volés, a été aussi saisi. Les cadavres ont été apportés au village de Mokhtcha. On dit que les assassins parcouraient le pays en se nourrissant de ce qu'on leur donnait par charité.

— Une scène émouvante au dernier point, dit le Salut Public, avait amassé, dimanche, vers six heures du soir, sous les fenêtres d'un hôtel de la rue de l'Impératrice à Lyon, plusieurs centaines de spectateurs plein d'anxiété.

La jalousie d'une de ces fenêtres, située au second étage, après avoir paru pendant quelques instants violemment agitée, comme si derrière elle une lutte avait lieu, s'était soulevée à demi, et une jeune femme en simple vêtement de nuit avait enjambé la balustrade d'appui pour se précipiter dans la rue.

Retenue dans son élan désespéré par cet unique vêtement, qu'avaient saisi les poignets d'un homme dont on ne voyait que les bras crispés et la tête bouleversée, appelant au secours, l'infortunée se débattait au-dessus du vide et s'écorchait cruellement à la muraille.

Cette situation horrible dura 5 minutes au moins, avant que l'on pût intervenir, car il fallait forcer la porte de la chambre fermée en dedans. Le léger tissu, cependant, se déchirait à vue d'œil, et les spectateurs d'en bas voyaient avec angoisse arriver l'instant d'un dénouement funeste.

Aussi saluèrent-ils d'une immense exclamation de soulagement l'apparition de deux hommes qui, joignant leurs efforts à ceux du premier, saisirent la jeune femme par dessous les bras et parvinrent non, sans peine, à la réintégrer dans sa chambre, où des secours les plus pressés lui furent prodigués.

Voici maintenant les renseignements que

nous tenons de bonne source sur les circonstances dans lesquelles s'est produit ce fait émouvant :

Cette jeune femme, mariée depuis trois jours seulement, était arrivée la veille à l'hôtel avec son mari, qui habite une ville du Midi. Les deux jeunes époux avaient consacré une partie de la journée de dimanche à parcourir notre ville. En rentrant, vers cinq heures, après cette longue promenade sous un soleil torride la jeune femme, accablée de fatigue et de chaleur, s'était désabillée et jetée sur le lit. Au bout de quelques instants, et quand son mari la croyait plongée dans le sommeil, saisi tout à coup d'un accès de délire, résultat probable de l'insolation, elle s'était brusquement levée et dirigée vers la fenêtre pour se précipiter. On sait le reste.

C'est un symptôme caractéristique chez les malheureux frappés de délire d'insolation, que cette tendance irrésistible à se jeter par la fenêtre. Cette forme de fièvre chaude se manifeste fréquemment au sein des équipages des navires qui traversent les mers tropicales ; on l'appelle *calenture*. Les matelots qui en sont atteints doivent être l'objet d'une surveillance de tous les instants, qu'ils réussissent trop souvent encore à tromper pour se précipiter dans les flots.

— Un Autrichien, condamné à six ans de travaux forcés, a réussi à fabriquer, avec sa ration de pain de seigle, une merveilleuse pendule astronomique qui indique les heures, les minutes, les secondes, les jours, les mois et l'année. Tout est en mie de pain, jusqu'à la clef qui doit la remonter une fois par mois ; les deux aiguilles du cadran sont en bois, et les chiffres du cadran sont faits avec la paille du lit de la prison. La fabrication de cette pendule n'a eu pour tout outil qu'un petit couteau de poche de quelques sous, elle est travaillée avec goût, et en la voyant, on la croit faite en bois d'ébène. Le rouage n'est jamais oint, car le pain dont il est composé a acquis la consistance et la dureté de la pierre.

L'auteur de cet objet curieux, après avoir expié sa peine, s'est mis à parcourir les principales villes, pour montrer son travail de patience et en tirer profit.

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Encyclopédie de Famille. — Répertoire général des connaissances usuelles, publié par MM. FIRMIN DIDOT, rue Jacob, 56, à Paris. L'ouvrage formera 12 vol. petit in-8° à 2 colonnes, à 4 fr. le volume. Il paraît un volume par mois depuis le 20 avril 1868. Les deux premiers volumes sont en vente. Le paiement se fait par volume, expédié franco contre un mandat-poste de 4 francs.

L'encyclopédie de Famille remferme, sous la forme la plus facile à saisir, les notions nouvelles développées dans les grandes Encyclopédies ; elle se recommande par un choix sévère dans les sujets, qui permet de la mettre aux mains de la jeunesse.

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le *sang* (apoplexie) ou les *humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Mairie de Figeac.

M. le Maire de Figeac donne avis aux intéressés du testament daté du 16 janvier 1868, de Françoise Baillly Vallon de Colomb, épouse de M. Vincent Delpech, par lequel ladite dame fait plusieurs dons soit à l'hospice, soit à la ville de Figeac.

Etude de M^e Delsol, huissier à Figeac.

Le 6 juin, il a été procédé à Figeac, sur la place de la Raison, à la vente des effets mobiliers provenant de la faillite Mouchette.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

OUVERTURE LE 15 MAI

BUREAU DE TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

EAUX MINÉRALES D'URIAGE

PRÈS GRENOBLE

STATION DE GIÈRES-URIAGE

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES: A PARIS, rue Bondy, 56 : — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

ORFÈVRENERIE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ELECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPECIAL POUR LA REARGENTURE :



CHRISTOFLE

Nous appelons la plus sérieuse attention des consommateurs sur la réargenture de notre orfévrenerie et de nos couverts. On fait souvent des offres de réargenture à des prix inférieurs aux nôtres, mais le public doit se mettre en garde. Les objets fabriqués par nous même quand après un long usage le métal inférieur apparaît à certaines places, contient encore une quantité d'argent dont certains argenteurs ne tiennent pas compte aux consommateurs. En prenant un exemple, les couverts de table fabriqués par nous, notre réargenture, à raison de 80 grammes d'argent, coûte 44 fr. Mais nous en déduisons la valeur de l'argent retiré sur les anciens couverts, qui est en moyenne de 40 fr. ; réellement

Nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la réargenture des couverts et de la petite orfévrenerie. Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

à payer 34 fr. — Certains argenteurs à bon marché ne demandent que 30 fr., tout en ne mettant que 5 ou 6 fr. d'argent. Mais il s'empare, par un procédé chimique de désargentage, d'une valeur d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs, soit à ajouter 40 fr. De sorte que le public paye 40 fr. pour recevoir seulement 6 fr. d'argent, tandis que nous ne faisons payer que 34 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

CHRISTOFLE ET C^o.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉ NIDE

ALFÉ NIDE

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

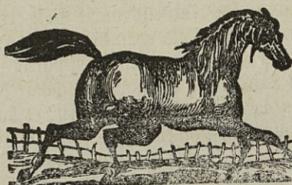


PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 41, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Post aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur ès-sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif ; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée ; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents ; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

VOITURE PUBLIQUE

DE LABASTIDE-MURAT A CAHORS

PASSANT PAR LAMOTHE-CASSEL

Départ de Labastide, à 4 h. du matin.

de Cahors, à 4 h. du soir.

Bureaux : à Labastide, chez M. Faurie, maître-d'Hôtel.

à Cahors, chez M. Andral

CABINET D'AFFAIRES

dirigé par M. PERCHAIN, père, AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT Rue Feydel, à Cahors.

Arbitrages -- Transactions -- Expertises Contentieux.

Mémoires et rapports sur toute espèce d'affaires.

Correspondance et renseignements de toute nature.

Comptes et liquidations de successions, faillites et sociétés.

Préparation des procédures en matière civile, commerciale et administrative.

Recouvrement et cession de créance litigieuse, etc., etc., etc.

Le Cabinet est ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1^{re} qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarries à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

Magasin de Voitures

EN TOUT GENRE

Neuves et d'occasion à des prix au dessous de toute concurrence.

S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Faurier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en falence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahors, CAMBONAT ; à Puy-Lévéque, DELBREIL ; à Cahors, LAFON-BESNIER, Dh. ; à Gourdon, CAMBONAT.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.